

de ces intentions? Certainement non, répond avec raison *l'Ami du Clergé*. Supposons que le même jour cent personnes aient confié à un prêtre une messe à dire : chacun de ces donateurs a, de par le décret cité, le droit de voir célébrer la messe qu'il a demandée, dans un délai d'un mois ; car le décret interprète authentiquement la pensée de celui qui donne *une seule* messe, en fixant un intervalle maximum d'un mois pour la célébration. Le fait que quatre-vingt-dix-neuf autres personnes demandent au prêtre le même jour des messes, ne change rien au droit de la première ; par suite, cette messe doit être dite dans le délai fixé par le décret. Il faut en dire autant des autres personnes qui, ce même jour, demandent une messe. Un prêtre qui reçoit ainsi des messes isolées de donateurs différents ne peut donc, aux termes du décret, en accepter plus de trente, et encore, sous condition de pouvoir en dire une chaque jour. Quand il n'y a qu'un donateur, il est tout clair que, donnant cent messes d'un coup, il ne s'attend pas à les voir acquitter par le même prêtre en 30 jours. Le décret interprète alors authentiquement sa pensée en précisant qu'une pareille collection d'honoraires comporte un délai de six mois pour la célébration.

Nouvelle Revue Théologique, avril 1914.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Incendie d'une église. — Le feu a détruit de fond en comble, le 27 de mai dernier, l'église et la sacristie de Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière. L'église n'était assurée que pour \$20,000 piastres.

Fêtes de retour. — Les préparatifs des fêtes qui auront lieu au retour de S. É. le Cardinal Bégin à Québec, le 23 juin prochain, sont commencés et tout indique qu'elles seront grandioses et des plus brillantes.

Le 23 juin dans l'après-midi il y aura réception officielle à Lévis et à Québec, et le soir, concert au monument Laval, illumination et feu d'artifice.

Le 24, à 9 heures, messe basse célébrée à la Basilique par S. É. le Cardinal en présence du clergé et des membres des communautés religieuses, puis présentation d'adresse à 10 heures à l'Université Laval et dîner au Séminaire. Le soir, un grand banquet sera donné par la ville en l'honneur du nouveau cardinal.

Le 25 au soir, grande réception populaire à l'Hôtel de Ville.

Le dimanche, 28 juin, il y aura à la Basilique, messe pontificale à laquelle S. É. le Cardinal assistera. Le sermon sera donné par M. l'abbé Camille Roy.